

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

02 mai 2022

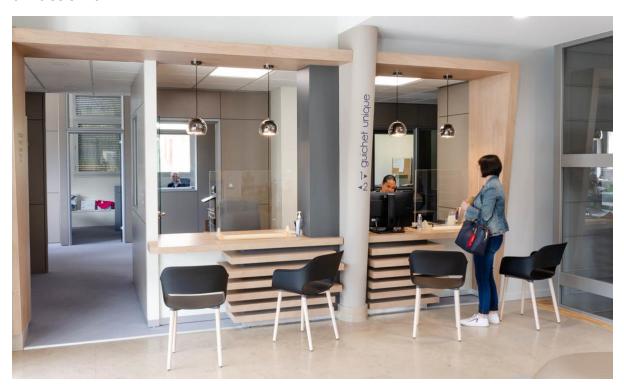
## Permanence fiscale au guichet unique

Bellerive vous accompagne au quotidien avec de nouveaux services au sein du guichet unique.

Dans le cadre de la campagne de déclaration de revenus 2022, une permanence fiscale sera assurée par les Services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Elle aura lieu le vendredi 13 mai de 9h00 à 12h00, au sein du guichet unique, en mairie de Bellerive.

Attention, il faudra impérativement prendre rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au 04.70.58.87.19.



Le nouveau guichet unique accueillera la permanence de la Direction Départementale des Finances Publiques, le vendredi 13 mai 2022.

## Bon à savoir :

Des permanences juridiques avec Maître Nups sont également programmées le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois entre 8h30 et 12h00. Possibilité de prendre rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au 04.70.58.87.19